

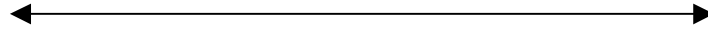
**Eliane NICOUD**

13, rue du Meunier  
Clos du Moulin  
34350 VENDRES

**Eliane BEGUIN-NICOUD**

Chez M. Gardet Bernard  
6 ter rue Voltaire  
92800 - PUTEAUX

# DE LA CORRUPTION AU CRIME D'ÉTAT



**J'écris à Eric Raoult, Ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion**

Mme Béguin-Nicoud Eliane  
Ex-Boutique " Tentation "  
13, rue Raymond Daujat - 26200 – Montélimar

Monsieur Éric RAOULT  
Ministre de l'intégration  
et de la lutte contre l'exclusion

-----

Adresse actuelle:

Mme Béguin-Nicoud Eliane  
Chez M Gardet Bernard  
App. 114 6 Ter rue Voltaire - 92800 - Puteaux

Puteaux, le 22 juillet 1995

**Lettre ouverte à Monsieur le Ministre Éric RAOULT,  
d'une Ex-Commerçante " cultivant le RMI ".**

Devant la Commission des Affaires Culturelles et Sociales de l'Assemblée Nationale vous avez indiqué "pour que le plan emploi réussisse, il fallait casser la culture RMI, culture de l'inactivité", fustigeant une "véritable contre-société du RMI."

**- Je suis RMIste -**

J'étais commerçante à Montélimar de 1973 jusqu'au 18 août 1992. A cette date ma boutique a été entièrement détruite par un incendie criminel prémédité. Cinq administrations, des assurances, des banques ont collaboré à l'exécution de ce juteux contrat et tenter de nous faire inculper de surcroît. Pas de chance, les services du Préfet François LÉPINE avaient mal fonctionné, la mise en scène de la police n'était pas crédible et alors que les cendres de ma boutique étaient encore chaudes, ma demande d'ouverture d'information judiciaire pour crime organisé était déjà arrivée au Parquet de Valence (Drôme).

Le coup ayant raté, l'incendie de ma boutique a été classé sans suite le 03 décembre 1992 par le Parquet de Valence - les dossiers ont disparus - le Procureur de la République Jean PHILIPPE a refusé de me recevoir le 07 juillet 1993.

Quant à ma voiture elle est saisie illégalement depuis le 08 décembre 1988. Le 08 août 1994, après l'avoir déposée devant le Tribunal d'Instance et la Mairie de Montélimar, j'ai nommé Monsieur le Député Maire de cette ville Thierry CORNILLET, gardien de cette pièce à conviction.

L'affaire BEGUIN-NICOUD c'est aussi une multitude de jugements bidons dont deux faux arrêts de la cour de cassation que le Procureur Général Pierre TRUCHE refuse obstinément de me faire notifier par les autorités judiciaires compétentes.

### **Et voilà comment on devient RMIste.**

Sans indemnisations (refus du chômage aux Assedic - aucune indemnité du GAN), sans ressources depuis août 1992, j'ai demandé en juin 1993 (soit 10 mois après l'incendie) le Revenu Minimum d'Insertion au service social de la Mairie de Montélimar. Accordé du 1er juin 1993 au 30 février 1994, le RMI m'a été suspendu dans des conditions scabreuses par Mme Ghislaine DENISET inspecteur de la D.D.A.S.S. de la Drôme sur ordre du Conseiller Général Jean-Jacques AYSAC. Cela devait grever le budget de l'Etat (1.983,00 francs mensuellement).

Hébergée et pointant à l'ANPE de Puteaux depuis le mois de septembre 1994, je suis toujours sans ressources, car les assurances GAN jouent aux abonnés absents. J'ai fait une demande de RMI au service social des Hauts de Seine. Il m'a été accordé au mois de novembre 1994.

**Question :**      **Pour que le plan emploi réussisse, faut-il casser la culture du RMI ou "casser l'imposture de l'État et de la Justice" ?**

Le 29 juin 1995, devant le Forum de l'Expansion vous mettez de nouveau en cause la "culture du RMI" et appelez ses allocataires à se conduire en "Citoyens".

Vous dites aux RMIstes : si on vous propose un CIE, un CES, si on vous demande de classer des bouquins à la mairie (...), de ranger des chaises pour la fête de l'école libre... venez, car la société vous donne cette allocation.

J'ai cotisé pendant plus de 30 ans à tous les organismes obligatoires, sans une seule défaillance. J'ai même payé des impôts et des amendes que je ne devais pas. En bonne citoyenne j'ai contracté des assurances contre les risques divers (risques locatifs, vols, dégâts des eaux, incendie, perte d'exploitation etc..) Je suis à jour des cotisations auprès du GAN, j'ai rempli toutes les formalités au moment de l'incendie et pourtant 3 ans plus tard j'attends toujours d'être indemnisée par cet organisme public.

J'ai déposé une plainte contre le Cabinet d'assurances GAN de Montélimar, en particulier contre l'un de ses agents Rémy VEYRE... rien. En Octobre 1994 j'ai demandé l'ouverture d'une procédure contre Le GAN . J'ai obtenu l'aide juridictionnelle du Tribunal de Grande Instance de Nanterre. On m'a attribué un avocat, puis quinze jour plus tard le nom d'un autre avocat est apparu. J'ai écrit à Monsieur le Président du TGI de Nanterre, pour connaître la marche à suivre. J'attends toujours sa réponse.

Je lis dans le quotidien "La Tribune " du 03 juillet 1995 page 1 - Au-dessus de la photo du Président du GAN Jean-Jacques BONNAUD - **GAN : une perte abyssale**

Le GAN s'inflige une diète sévère pour survivre (...) Le GAN va très mal et son état de santé nécessite de gros sacrifices. Comptes de 1994 perte abyssale de 5,3 milliards de francs

Je lis dans le même quotidien mais page 4 - **RMI** : un refuge pour les recalés de l'assurance chômage

Quelles que soient les preuves (...) le doute s'installe : et si les RMistes formaient une masse indiscernable d'assistés et de fraudeurs ?

**Question :**

- Combien le GAN a-t-il détourné de fonds publics pour financer des intérêts privés sous le couvert d'indemnisations de circonstances ?
- De quel côté sont les assistés, les fraudeurs, les trafiquants en tout genre. Je vous le demande Monsieur le Ministre ?

Vous parlez, monsieur le Ministre d'appliquer au RMI une logique de donnant - donnant. Vous devriez appliquer cette logique à tous les fonctionnaires véreux, tous les margoulins, toutes ces sociétés dont l'argent

s'évapore vers les paradis fiscaux. Je vous assure que vous auriez de quoi nourrir des milliers et des milliers de RMIstes - que dis-je ! vous pourriez offrir du travail à des centaines de milliers de personnes. A moins qu'il ne soit plus facile de diaboliser les victimes de la mise à sac organisée de la société française, plutôt que de s'attaquer aux responsables.

Une réponse "citoyenne" de votre part serait la bien venue. Votre logique du donnant - donnant serait respecté.

Une justice "citoyenne",  
une compagnie d'assurances GAN "citoyenne",  
une banque CIC - Lyonnaise de Banque "citoyenne",  
une banque Société Générale "citoyenne",  
des administrations "citoyennes",  
et un État "citoyen".

C'est tout ce que demande la RMIste que je suis **"Au nom du Peuple Français"**.

Madame BEGUIN-NICOUD

Copie à Monsieur le Premier Ministre.

**REPONSE d'Eric RAOULT Ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion**

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE L'ASSURANCE MALADIE

MINISTERE DE LA SOLIDARITE  
ENTRE LES GENERATIONS

MINISTERE CHARGE DE L'INTEGRATION  
ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

SECRETARIAT D'ETAT  
AUX QUARTIERS EN DIFFICULTE

- 3 OCT. 1995

Madame Eliane BEGUIN-NICOUD  
Chez M. Bernard GARDET  
Appt 114 6 Ter rue Voltaire  
92800 PUTEAUX

REFERENCE/MIN

ATTENTION

La référence et la date de cette lettre  
sont à rappeler pour tout renseignement.

Madame,

Monsieur Eric RAOULT, Ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, a bien reçu votre correspondance qui a été adressée, comme relevant de ses attributions à Monsieur le Garde des sceaux, ministre de la justice, 13, Place Vendôme, 75042 PARIS.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Bernard LECLERC

8, avenue de Ségur - 75350 Paris 07 SP - Tél (1) 40 56 60 00

**N° 11 - Eric Raoult, Ministre de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion**  
**De la corruption au Crime d'Etat**